



ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PARENTS ÉCOLE SECONDAIRE DU MONT-BRUNO

Adopté le 12 septembre 2013

Procès-verbal de l'assemblée annuelle tenue le jeudi **13 septembre 2012 à 19 h** à la grande cafétéria de l'école secondaire du Mont-Bruno située au 221, boulevard Clairevue Est, à Saint-Bruno-de-Montarville.

Douze (12) parents et Mme Carole Vigneault commissaire-parent sont présents.

1. Mot de bienvenue

La directrice de l'école Mme Marie Vandemoortele ouvre l'assemblée à 19 h et souhaite la bienvenue aux parents présents.

2. Nomination d'un (e) secrétaire d'assemblée

Il est proposé que Mme Marie-France Arseneault soit nommée secrétaire de l'assemblée. La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. François Milette, appuyé par Mme Diane Séguin, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 septembre 2011
5. Rapport des activités du conseil d'établissement 2011-2012 : Martine Durand
6. Rapport de la représentante au comité de parents : Carole Vigneault
7. Rapport annuel de l'école pour 2011-2012 : Marie Vandemoortele, directrice
8. Rôle :
 - du conseil d'établissement
 - du représentant au comité de parents
 - de l'organisme de participation des parents (OPP)
9. Élection des représentants et représentantes des parents au conseil d'établissement pour 2012-2013
 - 9.1 Nomination à la présidence d'élection
 - 9.2 Nomination d'un(e) secrétaire d'élection
 - 9.3 Nomination de scrutateurs
 - 9.4 Nombre de postes disponibles : 4 postes de 2 ans
 - 9.5 Modalité d'élection et mise en candidature
 - 9.6 Élections
 - 9.7 Élection d'un(e) représentant(e) au comité de parents
 - 9.8 Élection du substitut au représentant(e) au comité de parents
10. Formation d'un organisme de participation des parents
 - 10.1 Décision de formation
 - 10.2 Composition
 - 10.3 Règles de fonctionnement
 - 10.4 Élections
11. Fondation de l'école secondaire du Mont Bruno et Friperie
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 septembre 2011

La directrice de l'école, Mme Marie Vandemoortele, en fait la lecture.

Il est proposé par Mme Carole Vigneault et appuyé par Mme Jocelyne Audet, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 15 septembre 2011.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Rapport des activités du conseil d'établissement 2011-2012

Mme Martine Durand présente le rapport d'activités du conseil d'établissement pour l'année 2011-2012, notamment les sujets qui ont fait l'objet de décision, les points sur lesquels le conseil a reçu de l'information et les différentes activités auxquelles ont participé des membres du conseil au cours de l'année. Le conseil d'établissement a tenu 8 réunions régulières. (Le rapport annuel du conseil d'établissement a été distribué aux personnes présentes).

Approbation et adoption :

Activités éducatives complémentaires et voyages
Règles de conduite et mesures de sécurité
Bilan de la convention de gestion et réussite éducative
Budget de l'école
Rapport annuel de l'école

Budget de fonctionnement du CÉ
Maquette de cours 2011-2012
Coûts à la cafétéria
Frais chargés aux parents pour 2011-2012
Budget de fonctionnement du CÉ
Critères de sélection de la direction de l'école

Information et consultation :

Utilisation des locaux de l'école
Projet éducatif et plan de réussite
Suivi budget-école

Suivi des actions accomplies en regard du projet éducatif

Préparation et présentation d'un mémoire en lien avec le projet de modification de cycle ou partie de cycle à l'école du Grand-Coteau en lien avec le projet IDTIC.

Information des activités du Comité de parents
Évaluation des activités éducatives et complémentaires
Campagnes de financement

6. Rapport de la représentante au comité de parents 2011-2012

Mme Carole Vigneault présente le plan d'action de l'année dernière visant cinq objectifs :

- ✓ Soutenir les parents en lien avec la réussite des jeunes,
- ✓ Soutenir les membres du Comité de parents,
- ✓ Représenter et exprimer l'opinion des parents à l'égard de problèmes particuliers,
- ✓ Répondre aux consultations de la Commission scolaire,
- ✓ Valorisation du rôle du Comité de parents

Les enjeux 2012-2013 : Projets particuliers dans les écoles, nouvelles écoles primaires en construction, diminution d'élèves au secondaire et préoccupations sur les demandes de compressions budgétaires à la Commission scolaire...

7. Rapport annuel de l'école pour 2011-2012

La directrice, Mme Marie Vandemoortele, nous informe :

- ✓ La mise en place de la CGRÉ a été et sera l'occasion de prioriser nos actions et d'en évaluer régulièrement l'impact pour y apporter, au besoin, des réajustements sur un horizon de 10 ans.
- ✓ L'école a accueilli 1875 élèves, dont le pourcentage de rétention entre la 6^e année du primaire et la 1^{re} secondaire représente 34.16 %. Pour la 4^e et 5^e année du secondaire, 30 % St-Bruno-St-Basile, 35 % École secondaire du Grand-Coteau (Sainte-Julie) et 35 % École secondaire de Chambly,
- ✓ Ces élèves sont encadrés par 110 enseignants, 55 membres du personnel de soutien, 16 membres du personnel professionnel et 8 membres de la direction.
- ✓ Utilisation des modalités et des outils variés d'encadrement ainsi que des services adaptés d'accompagnement des élèves : réduction du nombre des élèves par groupe en 1^{re} secondaire, gestion contrôlée des absences et des retards, poursuite du permis de circuler...
- ✓ Réaménagement de la bibliothèque (20 000 \$, dont 5000 \$ offert par la fondation)
- ✓ Mise sur pied de la salle d'entraînement (85 000 \$, dont 10 000 \$ offert par la fondation et 5 000 \$ un don privé).
- ✓ Mise en place dans toute l'école d'un système Internet sans fil (13 000 \$).
- ✓ Affirmation du dynamisme et l'engagement de tous les membres de l'équipe-école permettant de poursuivre notre mission, notre projet éducatif et notre CGRE.

8. Rôle du conseil d'établissement

La directrice présente les responsabilités du conseil d'établissement telles que définies dans la Loi sur l'instruction publique. C'est un organisme décisionnel qui a un pouvoir réel sur les orientations de l'école. Un ancien membre du CÉ, explique qu'un tel comité donne accès à plus d'information et, en tant que membre du comité, on devient la voix des parents et souligne que ce comité nous permet de valider si les règles sont bien appliquées et que notre participation permet d'influencer la qualité de vie de l'école.

Le conseil se réunit une fois par mois, il peut s'ajouter à l'occasion des séances de travail. Le conseil d'établissement de l'école du Mont-Bruno est formé de 20 membres :

18 membres ayant droit de vote :	8 parents, 8 membres du personnel, 2 élèves
2 membres sans droit de vote :	2 membres représentants de la communauté.

Rôle du représentant au comité de parents

Mme Marie Vandemoortele, présente le rôle du représentant au comité de parents qui est de représenter les parents de l'école au sein de la commission scolaire des Patriotes. Le comité de parents est une instance de consultation pour la commission scolaire. Il défend les intérêts des parents et exprime leurs besoins.

Rôle de l'organisme de participation des parents (OPP)

Mme Marie Vandemoortele explique le rôle de l'OPP qui est de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

9. Élection des représentants et représentantes des parents au conseil d'établissement pour 2012-2013

Nomination à la présidence d'élections

Mme Marie Vandemoortele est nommée présidente d'élection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nomination d'un(e) secrétaire d'élections

Mme Marie-France Arseneault est nommée secrétaire d'élection.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nomination de scrutateurs

Mme Nicole Haché et Mme Carole Vigneault sont nommées scrutatrices.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nombre de postes disponibles

L'assemblée doit parvenir à combler 4 postes pour un mandat de 2 ans et 1 poste pour un mandat de 1 an.

Modalités d'élection et mise en candidature

Les personnes intéressées doivent être un parent ou un tuteur légal et peuvent se proposer ou être proposées.

Les personnes suivantes se proposent :

Mme Nathalie Allard
Mme Martine Durand

M. Claude Govaerts
M. Robby Royer

M. Jacques Bédard

Résultat de l'élection après la votation :

Mandat de 2 ans :

Mme Nathalie Allard
Mme Martine Durand
M. Claude Govaerts
M. Robby Royer

Mandat de 1 an :

M. Jacques Bédard

Il est proposé par Mme Martine Durand, appuyé par Mme Diane Séguin que Mme Carole Vigneault soit la représentante au comité de parents.

Il est proposé par Mme Carole Vigneault, que M. Robby Royer, soit le substitut représentant au comité de parents.

10. Formation d'un organisme de participation des parents

Après discussion, l'assemblée juge non pertinente la formation d'un OPP à l'école.

11. Fondation de l'école secondaire du Mont Bruno

Plus la fondation reçoit des dons, plus elle a les moyens de contribuer à la vie et aux projets scolaires. C'est un très bon véhicule pour valoriser et apporter une plus grande notoriété à notre école. Une contribution de 10 \$ est suggérée sur la facture envoyée aux parents en début d'année. Tout l'argent reçu servira à aider au financement des projets de l'école, tels que les méritas, gala... dont, un don de 5000 \$ pour la bibliothèque et un don de 10,000 \$ pour la salle d'entraînement, ainsi, que l'ouverture d'une friperie pour tous les uniformes usagés a été mise en place par la fondation. Enfin, le concours littéraire Richard Vincent est reconduit pour l'année scolaire 2012-2013.

Merci et bravo à la fondation.

12. Période de questions

Des questions sont posées, entre autres : est-ce qu'il va y avoir des améliorations pour le service à la clientèle de la part de **Flip Design** pour les prochaines commandes.

Mme Marie Vandemoortele répond aux différentes questions.

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Marie-France Arseneault et appuyé par Mme Martine Durand de lever l'assemblée. Il est 20 h 48.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Secrétaire d'assemblée,

Marie-France Arseneault